



Madame Nadia RAMASSAMY

Députée de La Réunion
Présidente de l'Intergroupe parlementaire des Outre-mer
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 Paris

Monsieur Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Économie et des Finances
Télédoc 151
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Saint Denis (La Réunion), le 23 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Notre pays traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent, dont les conséquences sociales et économiques s'avèrent d'ores et déjà désastreuses. Des territoires ultramarins à l'hexagone, ce sont des milliers d'entreprises fragilisées et de salariés inquiets qui subissent les gravissimes répercussions de cette crise.

Les entreprises de La Réunion, déjà affectées par différents mouvements sociaux en 2018 et 2019, sont essentiellement des petites, voire des très petites structures familiales. En l'absence d'un dispositif d'aide adaptée au contexte local, ces entreprises ne pourront survivre à la crise actuelle.

Si des mesures ont été annoncées par le gouvernement, je constate, sur le terrain, que certaines entreprises avaient des difficultés d'accès aux mesures d'aides, d'autres en étaient exclues et enfin, j'observe que les plans d'aides actuels doivent être complétés pour répondre aux réalités locales des entreprises de La Réunion. En effet, près de 30 000 entreprises de l'île, soit 75 % du tissu économique local, sont exclues du Fonds de solidarité national.

Ainsi, je vous demande, Monsieur le Ministre, de réfléchir à élargir le volet 1 du Fonds de solidarité national aux entreprises dont le gérant est titulaire d'une faible pension de retraite, d'étendre le volet 2 du Fonds de solidarité national aux entreprises n'ayant aucun salarié.

De même, la multiplication des crises diverses qui ont touché l'île doit permettre de rendre éligible au Fonds de solidarité national les entreprises qui ne sont pas à jour de leurs charges fiscales et sociales.

Aussi, s'agissant du règlement des loyers pour les entreprises, le gouvernement a appelé les grands bailleurs à annuler les loyers durant la crise. Cependant, cette invitation est indolore pour La Réunion, puisqu'il n'existe pas de grands bailleurs sur l'île.

Je vous suggère donc, de créer une aide spécifique pour que les petits commerces puissent honorer les loyers à leurs bailleurs privés, sachant que 63 % des commerces de La Réunion de centre-ville sont locataires.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, lors de votre visite en octobre 2019 vous avez pu remarquer que notre Île vit, pour partie, du tourisme. La baisse drastique du trafic aérien, la fermeture des frontières vis-à-vis de nos États voisins et le lent et graduel processus de déconfinement entre les régions françaises portent sérieusement atteinte à l'éco-système touristique de l'Île. Ainsi, je recommande d'exonérer toutes les charges des entreprises du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, ainsi que pour les entreprises des arts et spectacles.

Enfin, je vous propose de créer un système de prêt d'honneur sous la forme d'une avance remboursable, à taux zéro, avec un différé de 6 mois à un an et une durée de remboursement minimale de 36 mois sur la base du plan Corail mise en place par l'État à la suite des derniers mouvements sociaux.

Monsieur le Ministre, les mesures que je vous propose sont exceptionnelles, mais l'ampleur du choc économique qui s'annonce est exceptionnelle, et ce, alors que la crise sanitaire actuelle vient amplifier la situation, déjà fragile, économique et sociale de l'Île. L'État doit donc être à la hauteur car derrière la survie de toutes ces entreprises, c'est toute la cohésion du territoire qui est en jeu.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Députée Nadia RAMASSAMY